

RELEVÉ de DECISIONS

Séance de conseil municipal du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Catherine DESMOUGINS, Marie-Rose DLOUHY, Michel DULLIN, Elsa ECHANTILLAC, Gwénaëlle FALAISE, Philippe GACHE, Robert LEGRAND, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jocelyne PROVENT, Jérôme PUTHON, Jean-Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Louis BELLY qui donne sa procuration à Catherine DESMOUGINS, Laurence CORNUT qui donne sa procuration à Gwénaëlle FALAISE.

Membres absents : Robert COUTURIER, Valérie ALMAIDA, Cécile CELEYRON, André BENET

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

membres en exercice : 23 / présents : 17 / quorum atteint

1/ Vote des budgets 2018 : Général, Assainissement, Chauffage bois, Zone du Flon

1/ BUDGET PRINCIPAL

Le maire rappelle que le budget principal 2018 de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement, consignant l'ensemble des opérations affectées à la vie de la commune.

Le rapporteur est Jérôme Puthon 1^{er} adjoint et président de la commission finances.

Section de fonctionnement

L'équilibre est acquis comme il se doit entre les sections recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **2 427 562.30€**. On retrouve, en dépenses, tous les frais et produits inhérents au fonctionnement de la Commune (électricité, téléphonie, subventions aux associations, frais de personnels, frais d'entretien courant du patrimoine...) et en recettes principales, le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti et les dotations de l'Etat. Le produit fiscal attendu par la commune de Yenne cette année, sans aucune augmentation des taux et pour la seule fiscalité locale (taxes d'habitation + taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, sera de : 988 666 € auquel se rajouteront l'ATTRIBUTION de COMPENSATION de la Taxe Professionnelle de la CCY de 479000 €

Produits attendus	<u>TAUX 2017</u>	Produits attendus
--------------------------	-------------------------	-------------------

Taxe d'habitation :	11,32%	466 044 €
Taxe foncière- (bâti) :	12,73%	496 597 €
Taxe foncière- (non bâti) :	52,26%	26 025 €
CFE (contribution des entreprises) : Transféré à la CC au 1.01.2017 donc versement de la dotation de compensation		479 000 €

La dotation générale de fonctionnement de l'Etat, n'étant pas connue à ce jour, a été reportée identique à celle de 2017 soit 230 000 € ainsi que la dotation de solidarité rurale pour 130 000 €.

L'excédent prévisionnel de fonctionnement qui se dégage de cette section, où les prévisions de recettes sont supérieures à celles des dépenses est de **120 016 €** auquel s'ajoutera l'excédent issu des comptes de l'année 2017, soit : **113 087.30 €**, permettant de financer en partie les investissements de 2018.

Section d'investissement 2018

A cet autofinancement de **233 103.30 €**, viennent s'ajouter des **recettes nouvelles d'investissement** pour un montant total de **1 317 614 €** composé de : subventions obtenues sur des programmes d'investissements en cours ou soldes de l'année 2017 pour un montant de 986 614 €, du remboursement de TVA sur les investissements de l'exercice N-1 pour : 187 000 €, de vente de terrain pour 64 000 €, d'un legs pour 20 000 €, de taxe d'aménagement pour 60 000€ portant le total de la section des recettes d'investissement à **1 550 717.30 €**.

Ces recettes seront affectées aux dépenses prévisionnelles d'investissement d'un montant de **1 874 690 €** qui se déclinent comme suit : remboursement du capital des emprunts : 261 500 €, avance au budget de la zone du Flon : 45 200€, poursuite des travaux de renaturation écologique du marais de Lagneux : 162 200 € (dont observatoires, mare et sentier pédagogiques, co-financement du giratoire de Landrecin pour 150 000 €, travaux divers d'accessibilité et de mise en sécurité des bâtiments et hameaux pour 30 000 €, travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire et maîtrise d'œuvre pour : 858 500€, acquisition de matériels pour : 8 000€ révision du PLU et site patrimonial remarquable pour : 69 832€, acquisitions d'un garage impasse Saint Antoine et démolition d'un bâtiment à l'état de ruines pour 27500 €, travaux de réalisation d'un local pour archives de la mairie, au rez-de-chaussée de la mairie pour 10 000€:

Des travaux de voirie pour 68 027.30€ (dont grenailage du cours du Marquis, impasse du 19 mai, extension du réseau électrique, étude rue des Prêtres et rue

Antoine Laurent), achat de terrains, documents d'arpentage et frais notariés pour 3 302€, travaux d'éclairage public pour 122 291 € (dont Ameysin), travaux de bâtiments et maîtrise d'œuvre pour 46 607€ et la numérotation des voies et adressage pour 28 000 €.

Sachant que la différence restant à financer entre les recettes d'investissement de **330 000€** pourra faire l'objet d'un emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Après un débat sur la fiscalité,

VOTE les taux de fiscalité locale en 2017 sans augmentation, comme suit :

	<u>TAUX 2017</u>
Taxe d'habitation :	11,32%
Taxe foncier (bâti) :	12,73%
Taxe foncier (non bâti) :	52,26%

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

VOTE le montant des subventions allouées à chacune des associations pour un montant global de 33 000€ (dont 5900€ affectés à une ligne de crédits « divers » pouvant être répartie en cas de demandes exceptionnelles en cours d'année) Etat des subventions en pièce annexée.

votes / POUR : 18 (dont 2 procurations) CONTRE : 1 (Sylvie MOULARD)
ABSTENTIONS : 0

VOTE la réalisation d'un emprunt d'équilibre de 330 000€ affecté à la rénovation thermique de l'école élémentaire, qui serait réalisé uniquement en cas de défaut de trésorerie ou partiellement contracté.

votes / POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4 (Philippe GACHE, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD et Jocelyne PROVENT)

VOTE le budget général de la commune 2017

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Les autres budgets de la commune se déclinent comme suit :

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

La section d'exploitation (frais, charges d'entretien du réseau et de la station d'épuration, ainsi que l'encaissement des redevances sur la consommation d'eau potable) s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **354 370.45 €** .

L'excédent prévisionnel 2017 qui se dégage de la section d'exploitation est d'un montant de 13 107.73€ sera ajouté à l'excédent d'investissement de 2017 de 260 516.69 €, et financeront une partie des dépenses d'investissement. Le programme d'investissement 2018 se décline comme suit : fin des travaux de raccordement des eaux usées de la coopérative laitière à la nouvelle conduite d'Ameysin pour 282 000€ le remplacement de la table d'égouttage + tapis et autres accessoires de la station d'épuration pour 96 932.19 € et l'amortissement des subventions pour 53 054.95€. Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent énoncé de 260 516.69 € et de l'amortissement de 158 362.72€

La section d'investissement s'équilibre à la somme à **431 987.14 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE le budget d'assainissement 2017.

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3 / BUDGET CHAUFFERIE BOIS 2018

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **150 891€**. La principale ressource de ce budget étant la vente d'énergie aux bâtiments publics et privés pour 92 000 €. L'excédent d'exploitation dégagé pour l'investissement 2017 est de **40 896.69 €**.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de **80 508.59€**. Les dépenses prévues se déclinent comme suit : remboursement du capital de l'emprunt pour 21 282€ et l'amortissement des subventions pour 25 132€ et le financement du déficit d'investissement de 2017 pour 34 094.59€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE le budget chaufferie bois 2017.

votes / POUR : 18 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (Patrick MILLION-BRODAZ)

4/ BUDGET ZONE DU FLON 2017 :

Pour ce qui est du budget de la zone du Flon : il consigne pour l'heure, dans la section de fonctionnement et d'investissement, uniquement les opérations comptables engagées par la consolidation des emprunts destinés au financement

des terrains acquis et du fait, des dépenses liées à la dette en capital et en intérêts, d'où un équilibre en fonctionnement à 22 554.36€ et en investissement à 45 110.96€ - les recettes étant constituées de l'avance du budget principal à celui de la zone du Flon pour 45 110.96 €. Le projet originel voué à la réalisation d'un lotissement destiné à l'habitat sera étudié dans le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE le budget zone du Flon 2017.

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2/ Avenant n°2 – Marché GUINTOLI – Marais de Lagneux

Le maire rappelle qu'il est nécessaire de contractualiser un avenant aux travaux de renaturation écologique du marais avec l'entreprise adjudicataire du marché initial : GUINTOLI. Cela consistera à la réalisation de travaux supplémentaires non compris au marché initial pour adaptation du marché aux conditions de déroulement du chantier pour un montant de : 40.980,00 €HT dont les prestations suivent: réalisation de travaux supplémentaires en réponse aux demandes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie et de l'Agence Française pour la Biodiversité , par la réalisation d'une île pédagogique au niveau de la zone devant accueillir les observatoires, de buttes-nichoirs à Guêpiers, d'une mare pédagogique et connexion au système de fossés, reprise de souches et troncs et arrangement en perchoirs au niveau de la zone devant accueillir les observatoires, reprise du profil de la Touvière et enrochement du fond amont, réalisation d'une rivière de contournement à vocation piscicole en aval du ruisseau de la Touvière, changement de clôtures ganivelles et modification du contrôle de l'accès au site, ajout d'un fossé et d'un merlon de protection au nord du projet suite à la demande du CEN de remonter le niveau de l'eau dans les zones de compensation, décompte des prestations non réalisées sur le chantier en lien avec les modifications apportées ou non réalisées suite à l'observation de la réaction du site entre les deux phases de terrassement lourd, ainsi que la ventilation des quantités terrassées selon le levé de récolement entre la terre végétale et les argiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition du maire et l'AUTORISE à signer l'avenant avec l'entreprise GUINTOLI pour 40.980,00 €HT, conduisant le marché d'un montant initial de 484.058,00 €HT, en plus de l'avenant n°1 de 42.580,00 €HT, au nouveau montant de : 567.618,00 €HT.
- L'AUTORISE à signer tous documents utiles.

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ Avenant n°1 – Marché de MO – GSM-Géomètres ASSAINISSEMENT Ameysin :

Le maire propose de reporter cette délibération à la séance du 17 avril 2018, car, faute d'un examen approfondi sur la proposition par le maître d'œuvre GSM, il n'est pas été possible de fixer le montant et le taux définitifs de la mission supplémentaire

4/ Avenant n°1- Marché de maîtrise d'œuvre – rénovation thermique à l'école

En raison de la réévaluation du coût d'objectif des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire et conformément au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement dont l'atelier .G Architecture est le mandataire, le maire propose de contractualiser l'avenant n°1 pour la régularisation du montant des honoraires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition du maire et l'AUTORISE à signer l'avenant avec .G Architecture, conduisant la mission initiale de **47 034 € HT** fixée sur un coût d'objectif de 351 000 € HT (taux de rémunération de 13.4 %) au montant de **70 274 € HT€** (taux de rémunération de 11.9 %) en raison du coût d'objectif passé à 591 500 € HT

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/ Signature d'une O R E (obligation réelle environnementale) avec le CEN pour l'entretien du marais

Le maire rappelle la délibération du 12.12.2017 l'autorisant à signer un protocole d'accord par lequel la gestion du marais des Lagneux après réhabilitation serait confiée au CEN Savoie. Il avait été prévu de signer ultérieurement un acte chez le notaire permettant l'enregistrement des modalités de la convention et les parcelles impactées par celle-ci.

Après examen des différentes possibilités, le CEN, après consultation de son service juridique, a proposé que cette contractualisation prenne la forme d'une **Obligation Réelle Environnementale (ORE)**, nouvel outil juridique créé par la loi Biodiversité du 8 août 2016. Il s'agit d'un contrat entre un propriétaire et un cocontractant garant d'un intérêt environnemental, qui permet d'instaurer des engagements destinés à préserver la biodiversité et les éléments de fonctionnalité écologique d'un bien immobilier. Ces engagements restent attachés au terrain quel que soit son devenir, en particulier en cas de changement de propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition du maire

et l'AUTORISE à signer l'ORE à signer avec le CEN ainsi que tous documents utiles pour ce faire

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/ Convention avec le CDG 73- service remplacement

Le maire rappelle que les centres de gestion (Cdg) peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

En effet, l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim des centres de gestion. Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le contrat de travail est passé entre le Cdg et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent, depuis le 1^{er} janvier 2018, à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg, d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- AUTORISE le maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la Savoie - service remplacement, ainsi que toutes pièces utiles

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7/ demandes de subvention au FSIL (fonds de solidarité pour l'investissement local) pour la rénovation thermique de l'école élémentaire

Le maire rappelle la délibération du 12.12.2017 par laquelle il a été voté le nouveau montant des travaux de la rénovation thermique de l'école élémentaire et les demandes de subvention inhérentes à ceux-ci.

Ayant eu connaissance de la possibilité de pouvoir émarger à un autre fonds en lien avec la nature des travaux envisagés, le maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention au titre du FSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE la proposition de déposer une nouvelle demande de subvention au titre du FSIL et AUTORISE le maire à signer tous documents utiles pour ce faire, sachant que les subventions déjà demandées et le FSIL potentiel, s'il est accepté, permettraient de financer le projet comme suit :

Dépenses HT : 707 334€	Recettes : 707 334€
Marché de base : 47 034€	CEE TEPCV acquise: 210 000€
Avenant 1 /maitrise d'œuvre : 20 000€	FDEC (Département) : 68 000€
Diagnostic amiante : 3 500€	DETR (Etat) : 68 000€
Contrôle technique : 3 000€	CAR (Région) acquise : 65 000€
Coordonnateur sps 2 000€	FSIL (Etat): 222 867€
TRAVAUX : 631 800€	Autofinancement (part restante) 141 467 €

Votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

A la question du maire, au élus présents de savoir s'ils accepteraient de traiter d'un sujet de délibération non inscrit à l'ordre du jour, s'agissant du RIFSEEP des agents du patrimoine, il est délibéré pour l'acceptation d'évoquer le sujet

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le maire rappelle alors les délibérations d 13.12.2016 et 20.02.2018, accordant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux agents des services administratifs, aux ATSEM, (toutes catégories confondues) et aux agents des services techniques de catégorie C. Le décret étant paru, il conviendrait de mettre en place le RIFSEEP, pour les agents du patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE la proposition du maire et VALIDE la mise en place du RIFSEEP pour la catégorie des agents du patrimoine.

FIXE l'enveloppe annuelle à 2000 euros, qui serait versée mensuellement par arrêté du maire, toute ou partie, en fonction des qualités reconnues à l'agent concerné par lui.

votes / POUR : 19 (dont 2 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II - Questions diverses

- Rapports des commissions :

Urbanisme par Christian CHAPEAU :

Plan Local d'Urbanisme et Site Patrimonial Remarquable avec
1/ rappel des travaux en cours :

- dossiers SCOT/ SMAPS, Yenne, pôle d'équilibre; en polarité avec St Paul/ Yenne, suite à la réunion le 7 mars
- Tènement « potentiellement constructible » à Orientations d' Aménagement et de Programmation, ZAC du FLON en regard du répertoire du bâti Patrimonial remarquable à préserver, avec réunion de travail de la commission urbanisme le 13 mars à 20 h et le Jeudi 15 mars avec les architectes du patrimoine pour la SPR à 10 h30 et l'architecte urbaniste à 14 h

2/ présentation des réunions programmées :

Réunion avec Personnes Publiques Associées dont la CCY et la CCI, Jeudi 5 avril à 14 h 00 avec thèmes des enjeux environnementaux et à risques, des réseaux EP, assainissement, des Zones d'Activités Economiques, tourisme et mode de déplacement doux et de la polarité avec St Paul sur Yenne.

Réunion publique le vendredi 27 avril 2018 à 20 h00, salle polyvalente **sur le projet** du Plan d'Aménagement de Développement Durable, qui est l'expression des objectifs de la commune en urbanisme pour les 10 années à venir.

Marie Rose DLOUHY

Grève des personnels au restaurant scolaire et école maternelle : Jeudi 22 mars 2018 - mise en place du service minimum dans les deux écoles

Augmentation importante du nombre d'enfants de maternelle au restaurant scolaire : Nécessité de revoir l'organisation des repas servis aux petites sections de maternelle.

Repas des anciens : offert et organisé par la collectivité samedi 24 mars à la salle polyvalente.

Jean Marc WATIER

Charte informatique : En plus du règlement intérieur de la collectivité, qui, à l'instar de la CCY, sera proposé à la délibération du conseil municipal en mai, après passage devant le Comité technique du Centre de Gestion, une charte informatique statuera sur l'utilisation des matériels et autres logiciels informatiques communaux. Elle sera également proposée en délibération du conseil municipal.

René PADERNOZ

Adressage et numérotation des voies (choix du prestataire délibéré en conseil du 17 avril 2018)

PROCHAINE SEANCE : 17 avril 2018 à 20h

Le maire,

R. PADERNOZ